

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

S M I C A

Immeuble Le Sérial
10 rue du Faubourg Lo Barri
12000 RODEZ

Séance : 9 juin 2026
Numéro : 5
Objet : Approbation du CFU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION
NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

L'an deux mille vingt-six,
Le neuf juin,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 2 juin 2026, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 25.
11 membres présents, 6 membres représentés, 8 membres absents.

Membres présents : Michel ARTUS, Roland AYGALENQ, Bernadette BELIERES-AZEMAR, Jean-Louis BESSIERE, André BORIES, Anne CALMELS, Jean-Louis CALVET, Philippe GALTIER, Jean-Louis GRIMAL, Pierre GRIMAL, Paul MARTY.
Membres représentés : Florence CAYLA, Anne-Marie CONSTANS, Marielle FERAL, Colette FEYBESSE, Jean-Michel REYNES, Anne-Claire SOLIER.
Membres absents : Valérie ABADIE-ROQUES, Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Jean-Pierre MASBOU, Christine PRESNE, Yannick RECOULES, Thierry SERIN, Jean-François VIDAL.

Monsieur André BORIES est nommé secrétaire
Monsieur Michel ARTUS est nommé Président de séance pour l'approbation du compte financier unique.
Vu le CGCT et notamment l'article L. 2121-14,

Après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'utilisation des crédits inscrits au Budget Primitif 2025, dont les résultats consignés dans le compte administratif sont les suivants :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	266 666,21	2 899 578,04	3 166 244,25
	Recettes réalisées (1)	B	266 169,97	2 958 258,89	3 224 428,86
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	336 734,71	3 325 397,65	3 662 132,36
	Dépenses réalisées (1)	E	117 534,86	2 884 774,58	3 002 309,44
	Restes à réaliser	F	23 995,99	0,00	23 995,99
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	148 635,11	73 484,31	222 119,42
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	84 679,91	425 819,61	510 499,52
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	233 315,02	499 303,92	732 618,94
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-23 995,99	0,00	-23 995,99
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	209 319,03	499 303,92	708 622,95

Le Comité Syndical, à l'unanimité, constatant la totale conformité du CFU, réuni ce jour, hors la présence du Président :

APPROUVE le CFU tel que validé par le comptable assignataire,
MANDATE son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Le Président du SMICA

Acte dématérialisé
Accusé de réception en préfecture
012-251200861-20260609-20260609_5-BF
Reçu le 16/06/2026
Jean-Louis GRIMAL